

Débat sur le droit de la Propriété Industrielle

Le 20 avril dernier, comme l'année précédente, le Cabinet LLR a organisé un débat sur le droit de la Propriété Industrielle. Cet événement a réuni une quarantaine de personnes autour des sujets suivants :

➤ Droit chinois :

*Dénominations sociales, noms de domaine, mots-clefs :
protection et gestion des conflits.*

Intervenant : Shujie Feng, docteur en droit de la Propriété Intellectuelle (Université Paris I – Panthéon Sorbonne), titulaire d'une maîtrise en droit et d'un DEA en droit des affaires internationales de l'Université du Peuple de Chine à Pékin.
Mr Feng, qui assure la direction de LLR (China) Intellectual Property Co. Ltd., est également professeur de droit à l'Université de Pékin.

➤ Droit français :

*Les inventions de salariés :
évolutions de la jurisprudence et conseils pratiques.*

Intervenant : Blandine Tarrère, conseil en propriété industrielle et mandataire européen.
Ingénieur dans le domaine de la chimie et des biotechnologies, Melle Tarrère a rejoint notre Cabinet en janvier 2008.

Résumé des interventions :

- Lors de son intervention, Shujie Feng a souligné les **règles précises de construction d'une dénomination sociale** en prenant compte notamment des éléments liés à l'implantation géographique et aux domaines d'activité de la société.
Mr Feng a également évoqué les difficultés de **traduction des dénominations sociales occidentales en caractères chinois**.
Concernant les **noms de domaine**, il a présenté les diverses solutions pour **recupérer un nom de domaine**, à savoir **l'arbitrage, l'action judiciaire et la négociation**.
Enfin, Mr Feng a terminé sa présentation par un exposé sur les **conflits entre marques, entre dénominations sociales, et entre marques et dénominations sociales**.
- Blandine Tarrère a quant à elle fait un exposé très complet et actualisé sur le sujet des inventions de salariés. En particulier, les points suivants ont été abordés :
- **l'invention de mission et la rémunération supplémentaire,**
 - **l'invention hors mission et le juste prix.**
- Le débat riche qui s'en est suivi a souligné les difficultés de classement des inventions. La question soulevée par ce débat est la suivante : **Faut-il ne garder que la catégorie des inventions de mission comme le laisse entrevoir une possible évolution législative?**

